

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 109 (1976)
Heft: 51-52

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bernischer Gymnasiallehrerverein

Stellungnahme des Bernischen Gymnasiallehrervereins zum Problem des Numerus clausus

1. Der BGV ist der Ansicht, dass jede Einschränkung der Freiheit der Studienwahl oder des Zugangs zur Universität (in der Folge Numerus clausus genannt) für Inhaber eines anerkannten Maturitätszeugnisses einen schweren und unerwünschten Eingriff in das höhere schweizerische Bildungswesen darstellt.

Der BGV erkennt allerdings, dass kurzfristig äussere Zwänge zu vorübergehenden Engpässen an den Hochschulen führen können, die verhindern, dass jeder Maturand ohne weiteres ein Studium seiner Wahl absolvieren kann.

3. Der BGV fordert, dass in einem solchen Fall vor Einführung eines Numerus clausus alle Möglichkeiten ausgeschöpft werden, um diese Engpässe zu überwinden:

Auf der Angebotsseite: optimale Ausschöpfung der finanziellen Mittel sowie der Raum- und Personalkapazitäten; Zusammenarbeit mit den übrigen Universitäten; Improvisationen.

Auf der Nachfrageseite: frühzeitige und gründliche Aufklärung und Beratung der Studienanwärter; vermehrte Schaffung von nicht-akademischen Ausbildungswegen für Maturanden; Schaffung von sinnvollen Praktika für alle angehenden Studierenden einer überbelegten Studienrichtung; diese Praktika ermöglichen den Maturanden, sich über ihre Eignung klar zu werden.

4. Sollte trotz Ausschöpfung all dieser Möglichkeiten die Einführung eines Numerus clausus unumgänglich sein, so stellt sich die Frage nach den Auswahlkriterien.

a) Der BGV ist der Ansicht, dass keine der bekannten Auswahlmethoden (Los, qualifizierter Durchschnitt der Maturitätsnoten, Aufnahmeprüfungen bzw. -tests, befriedigt.

b) Der BGV ist zudem fest davon überzeugt, dass jede dieser Auswahlmethoden vor allem negative Auswirkungen auf die Atmosphäre und den Unterricht am Gymnasium haben würde (Stoffdruck, Verengung der gymnasialen Bildung auf «gute Noten», reines Leistungs- und Nützlichkeitsdenken bei Schülern und Lehrern, falsche Motivation für Leistung, psychische Belastung der Gymnasiasten).

Zudem würden die Gymnasiasten aus bildungsfernen und finanzschwachen Bevölkerungskreisen benachteiligt (kein privates Coaching).

c) Der BGV hält daran fest, dass die bestandene Matur auch weiterhin allen Maturanden das Recht auf den Beginn eines Studiums gewährleisten muss.

Strenge, selektive aber faire und transparente Zwischenprüfungen nach einem oder zwei Semestern je nach Studienfach müssten die Zahl der Studierenden dann soweit reduzieren, dass die folgenden Semester, d. h. der Hauptteil des Studiums, unter räumlichen und personellen Bedingungen absolviert werden können, die für Lehrende und Lernende zumutbar sind. Hat ein Studierender in einer Studienrichtung diese Probezeit nicht bestanden, so soll er in einer anderen Studienrichtung zu den Probesemestern zugelassen werden.

Die Hauptvorteile dieses Verfahrens sind nach Ansicht des BGV die folgenden:

Für die Universität: die Selektion findet durch die Fakultäten nach fachspezifischen Kriterien statt.

Für die Studierenden: unvermeidliche Unterschiede in der Qualität der gymnasialen Vorbildung fallen nicht mehr stark, unterschiedliche Notengebung der verschiedenen Gymnasien überhaupt nicht ins Gewicht.

Für die Gymnasien: die negativen Auswirkungen des Numerus clausus auf den gymnasialen Bildungsgang (siehe oben) sind minim.

Diese Vorteile scheinen dem BGV den Nachteil dieses Systems mehr als aufzuwiegen: ein gewisses Gedränge in den ersten ein bis zwei Semestern mit der Notwendigkeit eines relativ grossen Einsatzes des Lehrkörpers, vor allem des Mittelbaus, in dieser Phase des Studiums.

Inhalt – Sommaire

Bernischer Gymnasiallehrerverein	549
Lehrerbildung von morgen (Schluss)	550
Mitteilungen der Redaktion	552
Sechs historische Vorträge	553
32 ^e Congrès de la Société pédagogique jurassienne	553
Synode d'automne de la section de Porrentruy	558
Avis de la rédaction	559
Mitteilungen des Sekretariates	560
Communications du Secrétariat	560

5. Zusammenfassung

Sollte eine Beschränkung der Studentenzahlen an der Universität trotz aller Bemühungen nicht zu umgehen sein, so beantragt der BGV die Einführung von ein bis zwei Probesemestern für alle Studienanfänger. Auf Grund der Leistungen in dieser Probezeit wählt die Universität diejenige Anzahl Studenten aus, die sie auf Grund ihrer Kapazitäten auszubilden vermag.

Bericht über die Delegierten- und Jahresversammlung des BGV vom 10. November 1976

Referent an der *Jahresversammlung 1976* war Prof. Dr. F. Schaller, Universität Lausanne und Bern. Er sprach zum Thema «Les thèses du Club de Rome et les critiques qu'elles ont soulevées». Die pointiert vorgetragenen Ansichten des Referenten haben keinen der Zuhörer gleichgültig gelassen und manchen Denkanstoss vermittelt.

Schade, dass nicht mehr Kolleginnen und Kollegen die Gelegenheit der Jahresversammlung benutzt haben, um durch ihre Teilnahme persönliche Kontakte innerhalb unseres Vereins anzuknüpfen oder aufzufrischen.

Die gleichentags abgehaltene *Delegiertenversammlung 1976* hat über 50 neue Mitglieder in den BGV aufnehmen können.

Jahresrechnung und Budget (mit gleichbleibendem Jahresbeitrag von Fr. 20.-) fanden diskussionslos Zustimmung, ebenso der Tätigkeitsbericht 1976.

Die DV stimmte folgendem *Tätigkeitsprogramm 1977* zu:

1. *Laufende und neue Vorstandsarbeiten*
 - 1.1 Beteiligung an Vernehmlassungsverfahren
 - 1.2 Die Situation auf dem Stellenmarkt für Gymnasiallehrer (Abklärungen, Massnahmen) – Anstellungsbedingungen
 - 1.3 Überprüfung unserer Stellungnahme zum Gymnasiumsgesetz
 - 1.4 Mitarbeit bei den Strukturreformen des BLV und des VSG
 - 1.5 Die Oberstufenreform am Gymnasium
2. *Längerfristige Ziele des BGV*
 - 2.1 Verbesserung des Lehrerbesoldungsdekretes und der Pflichtlektionenverordnung für Lehrer auf der gymnasialen Unter- und Oberstufe
 - 2.2 Fortbildungsurlaub («Sabbatjahr»)

Die DV akzeptierte mit kleinen Änderungen das Arbeitspapier des Vorstandes zur Frage des Numerus clausus und beschloss, es als Diskussionsbeitrag zu diesem heiklen Problem einer breiteren Öffentlichkeit zugänglich zu machen: der Lehrerschaft im Wortlaut durch Publikation im «Berner Schulblatt» und im «Gymnasium Helveticum», der übrigen Öffentlichkeit durch ein Communiqué in der Presse.

Die Aussprache über die Stellenmarktsituation für Gymnasiallehrer führte u.a. zum Beschluss, sich hinter die Resolution der Schweizerischen Lehrervereins vom 30. Oktober 1976 betreffend die Richtlinien für Lehrerwahlen zu stellen.

Die Diskussion über den möglichen Verlust der Quarta bei gleichzeitiger Verlängerung der Oberprima ab 1982 wurde auf den Zeitpunkt vertagt, an dem das inzwischen von der ED versprochene Arbeitspapier zu dieser und anderen Fragen der Höheren Mittelschule vorhanden sein wird.

Der Präsident des BGV: *Dr. Hp. Schüepp*

Lehrerbildung von morgen

Wichtigste Ergebnisse aus den Stellungnahmen der bernischen Lehrerschaft zum Expertenbericht «Lehrerbildung von morgen» (Schluss)

Empfehlung 13

Berufseinführung (13)

Der Übergang von der Grundausbildung zur eigenverantwortlichen Berufstätigkeit soll flüssig gestaltet werden und in einer ein- bis zweijährigen Berufseinführung mit leicht reduziertem Pensum bestehen. Ein für seine Aufgabe vorbereiteter, nebenamtlicher Berater betreut je 5 bis 8 Junglehrer. Je etwa 10 Junglehrerberater unterstehen einem hauptamtlichen Berater, der organisatorisch und personell in der Lehrerbildungsinstitution bzw. in der Fortbildung integriert ist. Bei der Beratungstätigkeit ist wesentlich, dass die Junglehrer nicht als Gruppe isoliert, sondern auch zu Kontakten und zur Zusammenarbeit mit älteren Kollegen angeregt werden.

Erst nach der Berufseinführung wird ein definitives Wählbarkeitszeugnis für die 1. bis 5. bzw. 6. Klasse abgegeben. Wer an der Oberstufe unterrichten will, braucht eine zusätzliche Ausbildung. In einer zweiten Ausbauphase ist auch für die Unter- und Mittelstufe eine obligatorische stufenspezifische Weiterbildung vorzusehen.

(V. 2)

Unsere Antwort

Die bernische Lehrerschaft lehnt die Berufseinführung in der vorgeschlagenen Form entschieden ab, könnte sie aber unter Umständen in anderer (freiheitlicher) Form annehmen.

Der Junglehrer soll nach der Grundausbildung definitiv wählbar sein. Er hat für seinen Unterricht die volle Verantwortung zu übernehmen. Wir wollen keine Lehrer, die sich während der Berufseinführung «anpassen», um ihre definitive Wählbarkeit nicht zu gefährden. Die Berufseinführung ist schon eine Aufgabe der Grundausbildung. Die Junglehrerberatung ist Sache der freiwilligen Fortbildung in- und ausserhalb der Lehrervereine.

Empfehlung 14

Weiterführende Qualifizierung (14)

Mit dem Beginn der Unterrichtszeit nach der berufseinführenden Phase setzt eine neue Form der Qualifizierung des Lehrers in Richtung auf persönliche Schwerpunktbildung ein. Wir unterscheiden zwei Formen weiterführender Qualifizierung:

- a) die Fortbildung
- b) die Weiterbildung

(II. 3)

Unsere Antwort

Die Notwendigkeit der Fort- und Weiterbildung wird anerkannt, in der vorgeschlagenen Form aber abgelehnt. An ihrer Freiwilligkeit wird festgehalten (Ausnahme: Einführung in neue Lehrmittel).

Eine Weiterbildung, welche hauptsächlich der Spezialisierung dient, erscheint fragwürdig.

Empfehlung 15

Fortbildung (15)

Die Fortbildung setzt die Grundausbildung fort und bietet dem amtierenden Lehrer Gelegenheit, sich vertiefte didaktische, erzieherische und gesellschaftlich-politische Qualifikationen zu erwerben. Die Fortbildung begleitet den Lehrer nach seiner definitiven Anstellung während seiner ganzen Amtszeit.

Neben dem Ausbau der kantonalen Fortbildungsorganisationen sind regionale und gesamtschweizerische Organe zu schaffen oder zu fördern. Diese haben vor allem Dienstleistungen von allgemeinem Interesse wie die Adaptation von Fernstudien, die Vorbereitung curricularer Entscheidungen oder die Ausbildung von Kursleitern zu übernehmen.

In allen vorbereitenden und entscheidenden Gremien sollen die Lehrerschaft und die Lehrerbildner repräsentativ vertreten sein.

Für gezielte Reformanliegen ist überall ein minimales Obligatorium anzustreben, denn über fakultative Kurse kann keine verbindliche Reform zustande kommen. Daneben ist jedoch auch die freiwillige und individuelle Fortbildung vermehrt zu fördern. (V. 3)

Unsere Antwort

Die Forderung, dass die Lehrerfortbildung weiterhin freiwillig bleibe, kommt in den Stellungnahmen klar zum Ausdruck. Das Kapitel «Fortschreibung» im LEMO-Bericht ist recht bescheiden ausgefallen; die bernische Lehrerschaft dagegen misst ihr grösste Bedeutung zu. Mitbestimmung und Mitverantwortung werden mit aller Deutlichkeit verlangt.

Empfehlung 16

Weiterbildung (16)

In der Weiterbildung, die vorwiegend im Baukastensystem organisiert wird, erwirbt sich der Lehrer neue Qualifikationen durch ein zusätzliches Studium. Es können stufen-, fach- und funktionsspezifische Ausweise für Lehrer aller Stufen erworben werden; alle Abschlüsse sind besoldungseinwirkend.

Die Weiterbildung ist institutionell eigenständig, personell und curricular jedoch eng mit der Grund- und Fortbildung verflochten und koordiniert. Neue Aufgaben erwachsen den Universitäten, die sich fachlich und didaktisch der Lehrerbildung anzupassen und bestehende Institute gezielt auszubauen und/oder neue Forschungsinstitutionen zu errichten haben. Insbesondere sind auch kurzseitige Weiterbildungsgänge anzubieten. (V. 4.1)

Unsere Antwort

Die bernischen Lehrer lehnen die besoldungswirksame Weiterbildung im Bereich der normalen Unterrichtspensen mit grosser Mehrheit ab. Der Lehrer soll jederzeit auf allen Stufen unterrichten können; durch eine strukturierte Lehrerschaft ergeben sich für die Schule mehr Nach- als Vorteile. Die Lohnwirksamkeit ist eine schlechte Motivation zur Weiterbildung. Besser wäre eine grosszügige Beurlaubungspraxis zur Fortbildung (nicht Weiterbildung!), ohne spätere Lohnwirksamkeit.

Empfehlung 17

Lehrerbildung für die Sekundarstufe I (17)

Für die Weiterbildung zum Lehrer der Sekundarstufe I wird eine mit dem Lehrer der Primarstufe gemeinsam absolvierte Grundausbildung von ein bis zwei Jahren vorausgesetzt. Daran schliesst eine stufen- bzw. schulartsspezifische Ausbildung an, nämlich:

- a) für Lehrer der abschliessenden Schulen, die ihre Schüler ins Berufsleben entlassen;
- b) für Lehrer der weiterführenden Schulen, welche auf die Mittelschulen und anspruchsvollen Berufslehren vorbereiten.

Beide Ausbildungswwege sollen einander durch gemeinsame Rahmenlehrpläne angeglichen werden. Besonders dringlich ist die Schaffung neuer Ausbildungsmöglichkeiten mit einem überregionalen Konzept für die Lehrer der abschliessenden Schulen.

Eine neu zu schaffende Studienkommission sollte die in diesem Bericht nur grob skizzierten Ausbau- und Koordinationspläne weiter entwickeln und spezifizieren.

(V. 4.2)

Unsere Antwort

Auch hier wird eine obligatorische und besoldungswirksame Weiterbildung in dieser Form abgelehnt.

Stufen- und schulartspezifische Ausbildung werden teilweise bejaht, wenn sie für alle Stufen gleichzeitig angeboten werden.

Über die Durchführung gehen die Meinungen auseinander. Die Primarlehrerkommission hält gemeinsam Rahmenlehrpläne für wichtig. Der Bernische Mittellehrerverein (Sekundarlehrer) unterstützt eine nach Inhalt und Dauer differenzierte Ausbildung.

Empfehlung 18

Besoldung (18)

Die gleich lange Grundausbildung und die dadurch angestrebte Gleichwertigkeit bewirken für alle Lehrerkategorien gleiche Grundlöhne. Kriterien für die Besoldung sind: Erworbsene Qualifikation in der Grund- und Weiterbildung, Erfahrung (Alter), Funktion und Bewertung des Arbeitsplatzes. (V. 5)

Unsere Antwort

Die Meinungen über gleichwertige Ausbildung aller Stufen und gleiche Besoldung gehen stark auseinander.

Jede Gruppe sieht die Relationen zwischen Ausbildung und Besoldung anders. Die Primarlehrerkommission vertritt vor allem den Standpunkt der Gleichheit. Der Mittellehrerverein vertritt vorweg die Differenzierung; allenfalls eine Verkleinerung der Besoldungsunterschiede aller Lehrer. Der Gymnasiallehrerverein äussert sich nicht zu dieser Empfehlung.

Empfehlung 19

Mitverantwortung in der Schulführung (19)

Das Mitspracherecht von Lehrern und Schülern an der Schulleitung soll gewährleistet sein.

Die Lehrer an der Lehrerbildungsinstitution sollen direkt bzw. durch die Lehrervertretung über grundsätzliche Probleme mitberaten und mitbestimmen können.

Für die Schüler ergibt sich je nach dem Grad der Betroffenheit und der Kompetenz das Recht auf Information, Mitberatung und Mitentscheidung. Diese Rechte sind zu institutionalisieren. Dabei sollen jedoch die Besonderheiten jeder Lehrerbildungsstätte beachtet werden. Daneben ist die informelle Partizipation zwischen Schüler und Fachlehrer im Sinne der partnerschaftlichen Zusammenarbeit im Unterricht zu fördern. Wichtiger als ausgeklügelte Organisationssysteme ist der Wille zur Einübung grundlegender demokratischer Haltungen in gegenseitiger Achtung. (V. 6)

Unsere Antwort

Die Forderung nach Mitspracherecht der Seminarlehrer wird nachdrücklich unterstützt. Ein Mitspracherecht der Schüler soll gewährt werden; es wird naturgemäß beschränkt sein.

Empfehlung 20

Die Lehrerbildner (20)

Bei der Verwirklichung der neuen Konzeption einer schweizerischen Lehrerbildung von morgen kommt dem Lehrerbildner eine erstrangige Bedeutung zu. Er trägt die Grundausbildung in der Allgemeinbildung, der weitgefächerten erziehungswissenschaftlichen Theorie und in der Unterrichtspraxis. Daneben beteiligt er sich je nach Neigung und Kompetenz an der Lehrerfort- und -weiterbildung, an der Beratung von Junglehrern, an der Entwicklung bildungspolitischer Konzeptionen, an Forschungsprojekten, an der Aufstellung von Curricula und an der Schaffung von Lehrmitteln. Bei der Festlegung des Pflicht-Lehrgangs von Lehrerbildnern soll diese anspruchsvolle Funktion berücksichtigt werden. Darin einzuschliessen sind auch die Beratungs- und Betreuungsfunktionen.

Es ist notwendig, dass Bund und Kantone die Weiterbildung von bewährten Lehrern aller Stufen zu Lehrern der erziehungswissenschaftlichen Fächer (Pädagogik, Psychologie, Didaktik) wirksam unterstützen durch materiellen und personellen Ausbau der Universitäten und ihrer Institute, welche für die Ausbildung und Fortbildung von Lehrerbildnern sorgen. Vordringlich sind mindestens vierjährige Studiengänge mit Diplomabschluss für Psychologie- und Pädagogiklehrer und für Lehrer der Didaktik.

(V. 7)

Unsere Antwort

Um ihrer Aufgabe gerecht zu werden, brauchen die Seminarlehrer eine entsprechende Ausbildung. Sie muss den folgenden Anforderungen dringend angepasst werden: Kooperationsfähigkeit, fachliche Kompetenz, Betreuung der Seminaristen während aller Ausbildungsphasen, Praxisbezug zur Volksschule, Reformbereitschaft und Beherrschung der Unterrichtsformen, in denen ihre Schüler später unterrichten sollen.

Empfehlung 21

Permanente Reform (21)

Damit in der Lehrerbildung eine dauernde Reform gewährleistet ist, sind – wie in jeder Institution des Bildungswesens – besondere Einrichtungen notwendig. Die Aufgaben in einer fortlaufenden Lehrerbildungsreform könnten teilweise durch schon bestehende Institutionen übernommen werden. Ein anderer Teil soll neu zu schaffenden Organen auf nationaler und regionaler Ebene übertragen werden. Zu den dringlichen Reformaufgaben gehören:

a) Fortführung der Curriculumentwicklung (Kritik der curricularen Vorarbeiten der Kommission, Weiterentwicklung des Curriculums in Zusammenarbeit von Wissenschaftern und Lehrerbildnern).

b) Intensivierung der pädagogischen Begleitforschung im Bereich Lehrerbildungsreform (wissenschaftliche Begleitung von Reformen an Lehrerbildungsinstitutionen, Erprobung alternativer Modelle).

c) Errichtung eines Zentrums für Dokumentation, Informationsumsetzung, Beratung und Forschungskoordination in Verbindung mit den Hochschulen.

d) Profilierung der Lehrerbildungspolitik im Rahmen der nationalen Bildungspolitik (Wecken des Interesses der Bildungspolitiker für die Notwendigkeit einer permanenten Reform der Lehrerbildung).

(VI.)

Unsere Antwort

Die grosse Wichtigkeit der ständigen Reform ist allen bewusst. Die Bedeutung und Eigenständigkeit des Praktikers und sein Einbezug in alle Entwicklungsarbeiten sind im LEMO-Bericht zu wenig berücksichtigt. Die Reformen sollen nicht durch einseitig politische Bildungsentscheide gehemmt werden.

Zusammenfassung

Der LEMO-Bericht und die Stellungnahmen der 17 Sektionen, der 9 Verbände und Kommissionen sowie der 6 Einzelmitglieder sind vielschichtig; wir versuchen im Folgenden, eine kurze Übersicht und Zusammenfassung zu geben:

Mehrheitlich wird folgenden Empfehlungen zugestimmt:

- Allgemeinbildung 2
- Berufsbildung 3
- Alternativer Wege 4
- Curriculum 7
- Zeitlicher Rahmen der Berufsbildung 8
- Mitverantwortung in der Schulführung 19
- Lehrerbildner 20
- Permanente Reform 21

Folgende Empfehlungen werden in der vorgeschlagenen Form abgelehnt:

- Qualifikation 1
- Pädagogisch-sozialwissenschaftliches Gymnasium 6
- Fähigkeitszeugnis 11
- Berufseinführung 13
- Weiterführende Qualifikation 14
- Fortbildung 15
- Weiterbildung 16
- Lehrerbildnung Sekundarstufe I 17

Bei folgenden Empfehlungen sind die Meinungen geteilt:

- Der seminaristische Weg 5
- Besoldung 18

Folgende Empfehlungen werden skeptisch aufgenommen:

- Didaktische Grundausbildung 9
- Neue Methoden 10
- Beratung und Selektion 12

Allen Kolleginnen und Kollegen, die in den Sektionen oder Arbeitsgruppen mitgeholfen haben, eine Stellungnahme zu erarbeiten, danke ich im Namen des Leitenden Ausschusses sehr. Auf Grund der vielen Eingaben ist es uns möglich gewesen, eine gut abgestützte Antwort der bernischen Lehrerschaft einzureichen.

Eva Meyer

Sachbearbeiterin des BLV für Schulfragen

Redaktionelle Mitteilungen

Berner Schulblatt und Schweizerische Lehrerzeitung erscheinen erst am 14. Januar 1977 wieder.

Die Mitarbeiter-Honorare für die Zeit vom Oktober bis Dezember 1976 werden in der ersten Hälfte Januar 1977 ausbezahlt. Nach einem Beschluss des Kantonalvorstandes werden Guthaben unter Fr. 4.– einer Wohlfahrtsinstitution überwiesen (Lehrerwaisen-Stiftung des SLV, Nyafaru-Schulhilfe BLV, Kinderdorf Pestalozzi in Trogen, Pro Infirmis u. a.).

H. A.



Sechs historische Vorträge

organisiert vom Historischen Verein des Kantons Bern

Jeweils freitags, 20 Uhr, Hörsaal der Stadt- und Universitätsbibliothek, Eingang Münstergasse 63, Bern. Eintritt frei.

7. Januar 1977

Heinrich Hitz, Lobsigen:

Anarchisten, Terroristen und Polizisten zur Zeit von Fürst Peter Kropotkin (1842–1921)

21. Januar 1977

Prof. Dr. Erich Gruner, Wabern, und Fritz Schär, Kriechenwil:

«Glückliches Bern, vergiss» – Möglichkeiten, die fehlende Berner Geschichte seit 1850 aufzuarbeiten

4. Februar 1977

Dr. Urs Zahnd, Bern:

Die bernischen Studenten im Mittelalter

18. Februar 1977

Dr. Marcus Bourquin, Kunsthistoriker, Biel:

Die Kunst der Schweizer Kleinmeister im Spiegel des aufkommenden Tourismus (mit Lichtbildern)

4. März 1977

VDM Hans Rudolf Lavater, Bern:

Obrigkeit und Reformation - Huldrych Zwinglis Anschauung vom Reformationsrecht des städtischen Magistrats

18. März 1977

Dr. Martin Haas, Winterthur:

Das bernische Täuferturm des 16. Jahrhunderts im Lichte neuerer Forschungen

L'Ecole bernoise

32^e Congrès de la Société pédagogique jurassienne

Un succès éclatant

Plus de 450 enseignants venus des six districts jurassiens et de Bienne ont participé, le 26 novembre dernier, au 32^e Congrès de la Société pédagogique jurassienne. En raison des circonstances politiques, les organisateurs de la manifestation avaient renoncé à créer une commission chargée de présenter un rapport consacré à un thème pédagogique. En revanche, le Comité d'organisation, que présidait Abel Babey de Delémont, avait préparé un programme culturel et créatif de choix, propre à satisfaire les plus difficiles.

Après les souhaits de bienvenue du président du Comité d'organisation, M. Abel Babey, et une ouverture en chansons par le chœur d'enfants «Les Coccinelles» de Courrendlin, dirigé par le collègue Etienne Joliat, le président de la SPJ, M. Pierre Ielmi de Bassecourt, salua les congressistes et plus particulièrement les personnalités suivantes:

M. Jean Sommer, chef de service, délégué officiel de la DIP; M. Hans Perren, président de la Société des enseignants bernois; M. J.-J. Maspéro, président de la Société pédagogique romande; M. André Biedermann, conseiller municipal, chef du Service des écoles; M. l'abbé Yves Prongué, révérend curé de Delémont; M. Marcel Rychner, ancien secrétaire central de la SEB; M. Henri Reber, ancien président de la SPJ; M^{me} Hélène Gilliard, représentante de la Société pédagogique vaudoise; M^{me} Liliane Urben, vice-présidente de la Société pédagogique genevoise; M. Claude Oberson, président de la Société pédagogique fribourgeoise; M^{me} Ginette Sauvain, expert de l'enseignement des ouvrages; M. Maurice Villard,

inspecteur des écoles secondaires; M. Etienne Berger inspecteur des écoles professionnelles; M. Charles Moritz inspecteur des écoles primaires du XVI^e arrondissement; M. Willy Jeanneret, directeur du Centre de perfectionnement; M. Marc-Alain Berberat, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Porrentruy; M. Jacques-André Tschaoumy, directeur de l'Ecole normale d'institutrices de Delémont; M. Louis Perret, directeur du Gymnase français de Bienne; M. Alphonse Widmer, recteur de l'Ecole cantonale de Porrentruy; M. Edmond Guéniat, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, retraité; M^{me} Lucie Braun, présidente de l'Association des jardinières d'enfants du Jura; M^{me} Françoise Doriot, présidente de l'Association jurassienne des maîtresses ménagères; M^{me} Elisabeth Metthez, présidente de la section jurassienne des maîtresses d'ouvrages; M^{me} Violaine Némitz, présidente de la section de Moutier de la SEB; M. Gilbert Wisard, président de la section de Courtelary de la SEB; M. François Beucler, président de la section des Franches-Montagnes de la SEB; M. Pierre Migy, vice-président de la section de Porrentruy de la SEB; M. Francis Theurillat, président de la section de Delémont de la SEB.

P. Ielmi adressa un salut tout particulier aux épouses des invités que le Comité central avait eu la délicatesse de convier aux manifestations du Congrès. Le président fit part ensuite des excuses qui lui étaient parvenues, soit celles de:

MM. Simon Kohler, directeur de l'Instruction publique du canton de Berne; Maurice Péquignot, inspecteur scolaire; Moritz Baumberger, secrétaire central de la SEB; Claude Merazzi, directeur de l'Ecole normale de Bienne; Yves Monnin, président de la section de Bienne-La Neuveville; Henri Reber, ancien président de la SPJ; Paul Müller, maître secondaire à Bienne.

La voix des invités

M. Jean Sommer apporta tout d'abord un message de félicitations de la Direction de l'instruction publique qui a été très touchée de l'invitation reçue. Le représentant des autorités remercia la SPJ de tout ce qu'elle a entrepris, en parallèle avec la DIP, pour l'école jurassienne. M. Sommer annonça d'autre part que la DIP continuera de coopérer, comme par le passé, avec les responsables de la SPJ, qu'elle considère d'ailleurs comme son interlocuteur privilégié pour les affaires concernant l'école jurassienne.

Le président du Comité cantonal, M. Hans Perren, apporta ensuite les vœux de la SEB aux congressistes jurassiens, soulignant l'excellent esprit qui préside depuis toujours aux relations entre les enseignants des deux parties du canton.

M. Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, se fit l'interprète des enseignants de la Romandie pour féliciter la SPJ de prendre une part active aux affaires de l'association faîtière romande. «La SPR traverse actuellement une période difficile, devait encore déclarer M. Maspéro, la coordination romande marque le pas, on assiste à un certain mécontentement des collègues devant la surcharge de certains programmes, le chômage des jeunes devient lancinant. Le moment est venu de gérer les programmes définis. Il ne s'agit pas de s'enfermer dans sa classe avec ses amertumes et ses soucis. Il faut agir sur les programmes et non les subir.» J.-J. Maspéro termina son intervention en rendant hommage au président de la SPJ, Pierre Ielmi qui fut, durant ces quatre dernières années, le solide porte-parole des Jurassiens en Romandie en même temps qu'un habile diplomate de la SPR dans de nombreux milieux.

Rapport du Comité central

Après avoir désigné les collègues Edgar Schaffner, Paul Terrier, Jean Filippini et Denis Frund comme scrutateurs, P. Ielmi s'adressa en ces termes à l'assemblée:

«Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers collègues, »Au mois de décembre 1972, vous confiez la destinée de la SPJ à une nouvelle équipe formée de M^{me} Yvette Liechti, institutrice, Biel; Maryvonne Chenal, institutrice, Courfaivre; MM. Charles Ammann, maître secondaire, Biel; Samuel Amstutz, maître secondaire, Corégmont; Jean-Pierre Bœgli, maître secondaire, Delémont; Laurent Froidevaux, instituteur, Les Embois; Mario Girod, instituteur, Moutier; Paul Sanglard, instituteur, Porrentruy, et votre serviteur.

»Par la suite, le Comité central (CC) devait enregistrer deux mutations: M^{me} Françoise Doriot, Delémont, présidente de l'Association des maîtresses ménagères, remplaçait M^{me} Chenal qui changeait de district en allant enseigner à Moutier; M. Michel Huot, maître secondaire, Vicques, remplaçait M. Jean-Pierre Bœgli, démissionnaire pour raisons de santé et de surcroît de travail.

Un comité «nouveau style»

»Pour la première fois, le CC/SPJ n'était plus formé de collègues d'un seul district, mais de représentants de l'ensemble des enseignants jurassiens. Cette importante innovation venait à son heure car elle a contribué pour beaucoup au dynamisme et, nous l'espérons, à une certaine sûreté de jugement du groupe.

»En plus d'une nouvelle formule, le CC/SPJ avait le périlleux honneur d'étrenner également une nouvelle période de la vie des enseignants: celle du bouleversement.

»Il était révolu le temps où, entre deux congrès quadriennaux, temps forts pour la société, votre comité pouvait adopter un rythme de sénateur et expédier les affaires courantes. Dès l'apparition des programmes romands, tout s'est mis à bouger et il n'est pas prétentieux de dire que jamais un CC/SPJ n'a eu à faire face à autant de problèmes, si soudainement et dans un si court laps de temps.

»Reconnaissons-le, la SPJ, dans ses structures d'alors, n'était pas à même de mener à bien autant de tâches délicates et différentes.

»En rester au stade de la Commission pédagogique qu'elle était, c'était condamner le corps enseignant jurassien à regarder se construire une école de l'extérieur, en spectateur, et non en acteur. Ce n'est certainement pas ce rôle que vous auriez aimé jouer. Vous aviez le droit d'être entendus et également écoutés et pas seulement dans le domaine pédagogique. D'ailleurs, la frontière entre la pédagogie et le syndicalisme est souvent difficile à tracer, tant les imbrications sont nombreuses et subtiles. Votre comité était obligé de prendre pas mal de liberté avec les statuts. Nos prédecesseurs au CC/SPJ l'avaient déjà compris puisqu'ils avaient mis sur pied une commission de révision des statuts. Son travail a été mené à chef, après qu'une enquête auprès du corps enseignant lui eut démontré la justesse de ses objectifs. Pour pouvoir appliquer les nouveaux statuts SPJ, il fallait d'abord modifier ceux de la SEB. C'est ce qui a été fait par les articles permettant la régionalisation. Et l'affaire en est restée là. C'est que, dans l'intervalle, était tombé le verdict d'un certain 23 juin.

»Statuts ou pas, force était bien au CC de continuer son activité. Nous avons pratiquement eu à assumer seuls, et en toute liberté, l'école romande.

SPJ et SEB

»La nomination, à la demande du CC/SPJ, par la SEB, d'un secrétaire adjoint de langue française a grandement facilité les choses. Je suis persuadé que jamais nous n'aurions pu venir à bout de nos dossiers sans le concours de notre ami Paul Simon. La SEB, en créant ce poste et en l'offrant pour la moitié à la SPJ, a fait preuve de beaucoup de compréhension et de réalisme. Merci aux dirigeants SEB d'avoir compris nos besoins et d'y avoir répondu. L'intelligence de ces responsables s'est encore manifestée quand ils ont déclaré qu'il était du devoir du syndicat bernois d'aider les Jurassiens à se structurer, quand ils ont admis le partage des biens de la société, quand ils ont suggéré à nos collègues du Jura-Sud de se déterminer dans le cadre des statuts SEB révisés, et à bien d'autres occasions encore. Ils ont prouvé qu'ils n'entendaient pas s'en tenir aux déclarations de principe. Cette intelligence sereine et constructive a été appréciée à sa juste valeur.

»Marcel Rychner n'est certainement pas étranger à cet état d'esprit. Au moment où, après vingt ans passés au service de ses collègues enseignants, il prend sa retraite, le CC/SPJ lui exprime ici toute sa reconnaissance, en votre nom. Il avait une qualité aussi rare que précieuse aujourd'hui: celle d'écouter les autres. Cette qualité, alliée à sa disponibilité d'esprit, a fait qu'il a toujours su comprendre ces Jurassiens, un peu râleurs et pas toujours faciles. Partout où il a passé dans le Jura, il ne laisse que des amis.

La SPJ: un interlocuteur reconnu

»Au début de leur activité, le plus grand souci de vos nouveaux dirigeants a été de faire de la SPJ un interlocuteur valable et reconnu. Il fallait qu'on sache qu'ils étaient

les porte-parole des enseignants jurassiens et que la SPJ entendait prendre part à l'élaboration de toutes les options fondamentales ayant une répercussion sur notre statut d'enseignant. Cela n'a pas toujours été facile de nous proposer, parfois même de nous imposer comme interlocuteur.

»Du côté de la SPR, pas de problèmes; du côté de la SEB, beaucoup de compréhension et une aide matérielle directe; du côté de la DIP, au plus haut niveau, quelques malentendus bien vite éliminés. Paradoxalement, c'est au sein de certaines commissions jurassiennes chargées de l'application des programmes romands que nous avons trouvé le plus de méfiance. Notre demande de collaboration n'a pas toujours été comprise comme il l'aurait fallu. Certes, nous ne réclamons rien moins que la participation, mais en contrepartie, nous endossons la responsabilité. Nous avons le droit d'être associés, dès le début, à toute réflexion visant à un changement quelconque qui affectera notre activité ou notre statut. Cette évidence ne l'a pas été pour tout le monde, bien que nous n'ayons d'autre ambition que de nous mêler de ce qui nous regarde.

»Autre souci de votre comité: faire prendre conscience à nos membres, à vous, de l'importance du changement en train de s'opérer et de la nécessité qu'il y avait d'y prendre part, une part active. Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire: «A quoi bon? De toute façon, cela ne sert à rien. On ne tiendra pas compte de notre avis.» Ce défaitisme ne mène pas bien loin et masque peut-être une peur des responsabilités. A ceux qui prétendent que nous sommes impuissants, je rappellerai seulement la bataille pour l'année longue que nous avons obtenue contre vents et marées.

»Soyons unis, convaincus, décidés et nous obtiendrons gain de cause.

Participation de la base

»Après le défaitisme, autre grand souci du CC/SPJ: la participation. La SPJ a besoin d'une septantaine de ses membres pour la représenter un peu partout. Ils ne sont pas faciles à trouver ceux et celles qui veulent bien donner un peu de leur temps et de leurs forces. Ils en ont d'autant plus de mérite qu'ils sont souvent méconnus ou critiqués injustement par ceux qui mettent leurs pantoufles alors que les premiers ouvrent des dossiers ou entament une séance astreignante. Cela ne résout pas toutefois la question de la participation de la masse. Nous avons essayé d'intéresser l'ensemble des collègues plus spécialement aux programmes romands, à leur élaboration, à leur expérimentation, à leur évaluation. Les résultats n'ont pas toujours répondu à notre attente. Nous avons tous un sérieux effort à fournir en matière de participation. Beaucoup trop d'entre nous se contentent de jouer les censeurs, a posteriori, alors qu'ils auraient eu la possibilité de s'expliquer lors de l'élaboration des projets. La critique est aisée, l'art difficile, une fois de plus.

»Cela nous amène à souligner un point important de la manière de travailler du comité sortant. Partant du principe qu'il faut précéder l'événement et non le suivre, nous avons tout mis en œuvre pour être informés, et à temps. L'information, et l'information en retour, le «feed-back» des cosmonautes, nous est aussi indispensable qu'aux hôtes des capsules spatiales. Nous avons donc développé nos contacts avec les sections et spécialement avec leurs comités. Nous avons demandés à ce que soient réservées quelques minutes de chaque synode à une information SPJ. A vous de juger si cela a été fait.

»Nous avons demandé à nos correspondants à l'«Educatrice» et à l'«Ecole bernoise» de développer la rubrique jurassienne, à essayer d'engager le dialogue, à susciter des réactions. La réponse à nos efforts, c'est de vous qu'elle doit venir.

»Durant le dernier exercice, nous avons doté la SPJ de deux organismes nouveaux: la Commission pédagogique et la Commission Croix-Rouge Jeunesse (CRJ). Les séances de discussion des programmes de CIRCE I étaient bien revêtues. Nous pensions qu'il en irait de même pour celles de CIRCE II. A la deuxième séance, nous devions nous rendre à l'évidence, et constater que l'intérêt n'y était plus. Il serait intéressant, soit dit en passant, d'en analyser les causes.

»Nous avons alors demandé aux sections de désigner quatre membres, deux primaires, deux secondaires, qui accepteraient d'étudier les projets de programmes de 5^e et 6^e années et d'en venir discuter au sein d'une commission que nous avons appelé Commission pédagogique. 24 collègues ont répondu à notre appel et se sont mis au travail. Au cours des séances, ils apportent non seulement leur avis, mais également celui de leurs collègues de travail, si bien que la synthèse de toutes ces idées reflète l'avis moyen du corps enseignant jurassien.

»Pour ce qui est de la Commission CRJ, elle est due à l'initiative d'un ancien collègue, Jämes Christe, anciennement instituteur à Saint-Brais, actuellement secrétaire romand de la CRJ à Lausanne. Cette branche cadette de la Croix-Rouge est en partie chargée de l'organisation de la vente du mimosa en Suisse romande. Faute d'organisation, les bénéfices de cette vente étaient remis aux vendeurs eux-mêmes, la plupart du temps des collègues. L'utilisation qu'ils faisaient de ces quelques francs, pour judicieuse qu'elle fût, ne correspondait pas toujours aux buts de l'organisation et la modicité des sommes ne permettait pas d'action véritablement valable.

»Avec la création de la Commission CRJ jurassienne, les fonds récoltés par la vente du mimosa sont gérés par cette commission. Les vendeurs peuvent retirer, comme avant, le produit de leur dévouement, soit l'abandonner au profit de la caisse centrale, soit encore demander une augmentation de leur part. Avec le solde, la commission peut entreprendre des actions de plus grande envergure. Bien qu'elle en soit à ses années de rodage, cette commission a déjà fait preuve d'un beau dynamisme et secouru pas mal de misères.

La SPJ, qu'est-ce que c'est? A quoi sert-elle?

»Ce sont des questions que beaucoup d'entre vous se posent. Non, la SPJ, ce n'est pas seulement une dizaine de comitards en mal de parlotte ou soucieux de parfaire leurs connaissances gastronomiques! Non, ce n'est pas une brochette d'arrivistes en mal de pouvoir ou de faire valoir!

»Ce sont quelques collègues qui sont attentifs à tout ce qui peut vous concerner, à tout ce qui peut influencer votre action pédagogique et votre statut, à la recherche de solutions optimales pour vous, pour votre confort moral, professionnel et matériel, quitte à y sacrifier le leur, de confort. Ils ont à l'esprit une priorité absolue: le bien des enfants qui nous sont confiés. Et croyez-moi, cette exigence est difficile à satisfaire, les intérêts des enseignants ne correspondant pas toujours forcément avec ceux des enseignés.

»C'est dans cet esprit que nous avons examiné tous les programmes romands, toutes les lois, décrets, ordonnances et autres joyeusetés cantonales nous concernant, que nous avons donné notre avis sur la formation des maîtres de demain, sur l'école secondaire de demain, sur la prolongation de la formation des enseignants primaires, sur le recyclage, la formation continue, les statuts SPR, les statuts SEB, les statuts de KOSLO. Nous avons collaboré à une centaine de commissions, groupes de travail ou de réflexion traitant d'autant de problèmes différents.

»Si, pour certains, cette énumération n'est qu'une suite de mots, pour les membres du CC et des commissions, ce sont des milliers de pages de dossiers ou de rapports et pas toujours écrits en français, et pas toujours folichons, croyez-moi. Ce sont des centaines d'heures de train ou de voiture, des centaines d'heures de séances, des centaines d'heures de réflexion personnelle, et – affreux bavards que nous sommes – des dizaines de litres de salive!

»Je dois vous avouer que, contemplant, en pensée, le panorama de nos activités, j'en viens à m'étonner des résultats obtenus, en fonction du petit nombre d'engagés. A part les membres du comité et plus spécialement votre serviteur, personne parmi nous ne peut se faire une idée de la tâche assumée par la SPJ. Le malheur est que vous soyez obligés de me croire sur parole, les résultats n'apparaissant que partiellement et épisodiquement, au grand jour.

«Changer l'Ecole»

»Pendant deux ans, nous avons participé aux travaux de la Commission pour l'étude des structures. C'est celle-là même dont vous aviez demandé la nomination au Congrès de Bienne, en 1972, à propos du rapport «Changer l'Ecole». Ses travaux sont terminés et rendus publics ces jours-ci. Vous aurez l'occasion d'en discuter et d'en apprécier la portée. Une fois de plus les nostalgiques du passé, les adversaires du changement auront l'occasion de faire valoir leurs arguments. Mais qu'ils ne s'y trompent pas : l'école est en mutation, aussi bien dans le contenu de ses programmes que dans ses structures. Trop longtemps, les spécialistes que nous sommes ont fait de l'école leur chasse gardée. Il est temps de se rendre à l'évidence : l'école est aussi l'affaire des parents et des élèves. Les gens réclament, avec raison, la participation et le changement. Certaines injustices du système scolaire sont trop criantes pour que ses jours ne soient pas comptés. C'est une des premières tâches d'une association comme la notre que de promouvoir l'école. Cette promotion passe aussi par une réforme des structures. Nous devons y souscrire, même si nous ne sommes pas tous ou entièrement d'accord. Et puis, ne nous faisons pas trop d'illusions : avec ou sans nous, la réforme des structures est au bout de la réflexion dont l'école est l'objet, dans presque tous les milieux.

Relations extérieures

»J'ai évoqué tout à l'heure nos relations avec la SPR. Une analyse par trop hâtive, un manque évident d'information ont fait dire à d'aucuns que les programmes romands étaient genevois. Tous nos représentants aux sous-commissions de CIRCE I et II savent bien qu'il n'en est rien. Les programmes romands ne sont pas plus genevois que fribourgeois ou jurassiens : ils sont originaux, ils sont véritablement romands.

»Plusieurs critiquent également notre attitude face à l'Association faïtière romande, allant jusqu'à dire que nous y sommes inféodés et que nous sommes les avocats de la SPR dans le Jura. C'est bien plutôt du contraire qu'il s'agit. Encore dernièrement nous sommes intervenus très fermement pour que soient préservés les intérêts des Jurassiens. Lausanne étant en passe de devenir la Mecque de la coordination romande, il y a un danger certain pour que les «cousins éloignés» que nous sommes n'y trouvent pas leur compte et soient un tant soit peu oubliés. Votre comité est parfaitement conscient du danger et veille au grain. Cela n'empêche pas la cordialité de régner dans nos relations avec la SPR.

Un grave souci : la pléthore

»Actuellement, la question qui nous préoccupe tous, est certainement la pléthore. Deux trains de circonstance, indépendants l'un de l'autre, marchant à la même vitesse, sur des voies parfaitement convergentes, ont amené les matériaux nécessaires à la fabrication de la plus belle pléthore d'enseignants jamais connue.

»Le premier était chargé d'éléments pratiquement tous reconnaissables, analysables et aux conséquences prévisibles, je veux parler

- de la baisse de la natalité amorcée en 1965 ;
- du rajeunissement du corps enseignant ;
- de la plus grande attractivité de la profession d'enseignant du fait de la revalorisation des traitements ;
- de la diminution du nombre des départs de la profession ;
- de l'augmentation du nombre d'enseignants revenant à leur première activité ;
- de la diminution du nombre de dédoublement de classes, l'effectif moyen étant prêt d'atteindre son plancher, ne pouvant pas tendre à zéro.

»Les éléments du deuxième train étaient plus difficilement identifiables et surtout échappaient à tout contrôle ; je pense à la récession économique avec, comme conséquence première pour l'école, le départ des ouvriers étrangers et de leurs enfants.

»C'est ainsi que la pléthore nous est tombée dessus si soudainement qu'elle nous a trouvés démunis de moyens de la pallier vraiment. Nous avons d'ailleurs la conviction qu'il n'y a pas de véritable remède, mais seulement des palliatifs.

»Avec la SEB, avec la DIP, nous avons longuement discuté des moyens de lutter contre le chômage. Les décisions prises ayant été largement commentées dans la presse, je n'y reviendrai pas, si ce n'est pour signaler que toutes les mesures préconisées par la DIP et ratifiées par le gouvernement n'ont pas rencontré l'agrément de votre comité, ni celui de la SEB.

»Il apparaît trop clairement que c'est le corps enseignant qui fera les frais de l'opération, alors que les responsables d'une mauvaise planification, pour autant qu'il y en ait eu, ne seront pas touchés et pourront de la sorte se donner bonne conscience vis-à-vis d'eux-mêmes et des collègues sans place. Les enfants également auront beaucoup à perdre de l'application de certaines décisions, tant il est vrai que les moyennes arithmétiques n'ont rien à voir avec la réalité des classes. Certains calculs de ce genre à propos de l'année longue devraient nous rendre prudents.

Avenir de la SPJ

»Pour terminer, j'aimerais revenir sur les raisons de ce Congrès un peu particulier, amputé qu'il est de son étude pédagogique traditionnelle et statutaire. Entre l'aventure et le réalisme, votre comité a depuis longtemps fait son choix. C'est ce qui l'a amené à faire au Comité général la proposition d'abandonner l'étude d'un rapport pédagogique. Un rapport de ce genre ne se décide pas quelques semaines avant un Congrès. Nous devions nous déterminer en septembre 1974. Le Jura était alors en pleine ébullition politique. On pouvait raisonnablement admettre que les tensions nées des événements que vous savez ne se relâcheraient pas de si tôt. Je crois que les faits nous ont donné raison. Il était à craindre que cette fièvre apparaisse également lors de l'élaboration puis de la discussion du rapport, ce qui n'aurait fait qu'agrandir le fossé. Le Comité général nous a suivis dans nos conclusions et les assemblées synodales également.

»En plus, nous avons proposé des solutions pour l'avenir. Ce n'est certes pas de gaieté de cœur que nous avons opté pour le partage de la SPJ. Ce sont les évidences politiques qui nous y ont contraints. Malgré tous les liens qui nous unissent, tissés lors de nos études, dans le travail et la réflexion en commun, au sein des divers groupements d'enseignants, essayer de maintenir une SPJ par-dessus une frontière cantonale, une SPJ ayant à faire à deux gouvernements, à deux styles d'action et de pensée était, de l'avis de votre comité, une utopie. Le Comité général l'a admis et vous aussi en ratifiant notre choix.

»Vous avez également admis de continuer nos relations à un niveau à déterminer. C'est dans la perspective de la sauvegarde de ces contacts futurs et indispensables que avons pensé qu'il valait mieux éviter toute discussion, fût-elle pédagogique. Le temps de la séparation effective approchant, essayons de prendre des routes différentes en gardant notre sérénité, notre compréhension mutuelle, notre amitié.

Reconnaissance

»Et maintenant, il me reste à dire merci. Non pas comme un des devoirs de ma charge, mais véritablement du fond du cœur. Merci aux membres du comité sortant. Je ne saurai jamais assez dire combien leur collaboration fut généreuse, efficace, désintéressée et réconfortante. Mes chers collègues, vous leur devez beaucoup, beaucoup plus que vous ne le pensez. On dit qu'à l'impossible nul n'est tenu. Pendant quatre ans, ils ont banni le mot «impossible» de leur vocabulaire.

»Merci à Paul Simon, notre secrétaire, dont la disponibilité ne connaît ni les dimanches, ni les jours de congé.

»Merci à nos deux correspondants à l'«Educateur» et à l'«Ecole bernoise». Ceux qui détiennent les moyens d'information jouent un rôle prépondérant. Ils ont su se tenir à la hauteur de leur tâche. Merci aux collègues qui ont travaillé un peu partout: dans les commissions CIRCE, du Centre de perfectionnement, de la DIP, de la SPR, de la SEB, à la commission pédagogique, à la commission des statuts, à la commission Croix-Rouge Jeunesse.

»Merci à toutes celles et tous ceux qui, obscurs et sans grade, ont œuvré sous le sigle SPJ, au mieux-être de notre corporation et au changement de l'école. Ce sont ceux-là les véritables artisans d'une certaine réussite de la SPJ et de l'audience qu'elle s'est acquise un peu partout.

»Merci à Georges Cramatte, pendant vingt ans animateur du Centre d'information pédagogique. Merci et bon vent à Georges Varin et à son équipe qui ont repris le flambeau.

»Sur mon chemin, j'ai rencontré beaucoup de gens bien disposés à l'égard de notre société, qui nous ont compris et aidés. Je pense au directeur de l'Instruction publique, à ses collaborateurs, aux dirigeants de la SEB, à mes collègues présidents des Sociétés pédagogiques romandes et cantonales, aux présidents des synodes, au directeur du Centre de perfectionnement. Et j'en oublie. Que ceux-là veuillent bien, une dernière fois, faire preuve d'indulgence à mon égard.

»A tous ceux dont j'ai oublié le nom et qui ont passé, l'espace d'un instant, dans ma vie de président, avec un encouragement, un sourire, un conseil, une critique, je dis ma reconnaissance.

»Enfin chers collègues, merci à vous toutes et à vous tous:

- qui participez à la vie de votre société, selon vos possibilités;
- qui faites votre métier au plus près de votre conscience;
- qui prenez vos décisions en fonction des enfants de ce pays.

»Vous êtes l'image de marque de la SPJ, celle que votre président a été fier de montrer et pour laquelle il s'est battu pendant quatre ans.»

L'assemblée témoigna au comité sortant sa reconnaissance par de longs applaudissements. Personne ne demanda la parole à propos du rapport d'activité.

Election du Comité central pour la période 1977-1980

L'assemblée procéda ensuite à l'élection du nouveau comité pour la période 1977-1980, comité qui aura la lourde tâche d'assurer la participation de la SPJ. C'est par des applaudissements nourris que l'assemblée désigna les collègues suivants proposés par les six sections de la SPJ:

Porrentruy (section directrice): Marc-Alain Berberat, directeur de l'EN d'instituteurs, Porrentruy; René Balmer, instituteur, Courgenay; Jean-Jacques Farine, instituteur, Cornol.

Bienne-La Neuveville: Michael Wallis, instituteur, Bienne.

Courtelary: Thierry Périnat, instituteur, Saint-Imier.

Delémont: Michel Huot, maître secondaire, Vicques.

Franches-Montagnes: Michel Chételat, instituteur, Les Pommerats.

Moutier: Priscilla Simon, institutrice, Moutier.

Comité sortant: Françoise Doriot, maîtresse ménagère, Delémont.

Le président P. Ielmi remercia la nouvelle équipe et lui adressa les félicitations de tous les collègues jurassiens.

Election des délégués à la SPR

Les congressistes ratifièrent par de nouveaux applaudissements la nomination des douze délégués de la SPJ à la Société pédagogique romande. La nouvelle délégation jurassienne comprend les collègues suivant:

Bienne-La Neuveville: Arianne Boillat, institutrice, Bienne; Jean-Claude Serquet, instituteur, Bienne.

Courtelary: Maurice Barraud, instituteur, Renan; Nelly Kröpfli, institutrice, Saint-Imier.

Delémont: Vincent Brêchet, instituteur, Montsevelier; Michel Gury, instituteur, Vicques.

Franches-Montagnes: Jean-Marie Aubry, instituteur, Goumois; René Girardin, maître secondaire, Saignelégier.

Moutier: Danièle Grosjean, institutrice, Bévilard; Christiane Rohre, institutrice, Tavannes.

Porrentruy: Gérard Chiquet, instituteur, Porrentruy; Claude Juillerat, instituteur, Porrentruy.

Divers et imprévu

Aucune proposition n'ayant été présentée par le comité, les sections ou les membres de la SPJ, le président adressa au Comité d'organisation du Congrès et plus spécialement à son président, M. Abel Babey, les remerciements sincères de chacun pour l'immense travail accompli. P. Ielmi n'oublia pas dans ses remerciements tous ceux et celles qui ont contribué à faire de cette journée un moment agréable: les «Coccinelles» de Courrèdin et leur directeur, Etienne Joliat, la Chorale des enseignants, leur directeur Henri Monnerat, le conférencier M. Martin Nicoulin ainsi que tous les artistes de la soirée «Caf' Conc'».

Hommage au président sortant

Il appartenait ensuite à Paul Sanglard de Porrentruy de remercier le président sortant, Pierre Ielmi. Après avoir relevé les nombreux mérites et l'important travail réalisé par P. Ielmi, P. Sanglard lui remit, par l'entremise de M^{me} Fr. Doriot, une channe jurassienne, tandis que M. Girod remettait à M^{me} Ielmi un magnifique bouquet de fleurs.

Emu par le geste, P. Ielmi remercia encore une fois le comité et les membres de la SPJ. Il associa à ses remerciements ceux de sa femme et termina en émettant le vœu que l'unité des enseignants reste une réalité malgré la séparation politique qui interviendra d'ici quelques années.

Sur les traces des pionniers de Nova Friburgo

M. Martin Nicoulin, docteur ès lettres, un enfant de Chevenez établi à Fribourg, entretint ensuite l'auditoire sur l'odyssée de deux mille Suisses, parmi lesquels cinq cents Jurassiens qui, en 1819, gagnèrent le Brésil pour y fonder une nouvelle ville, Nova Friburgo. Le conférencier sut faire partager son enthousiasme aux 450 congressistes qui découvrirent ainsi une page inédite de l'histoire de leur pays.

La Chorale des enseignants du Jura, renforcée par la première classe de l'Ecole normale d'institutrices de Delémont et placée sous la direction d'Henri Monnerat, termina la partie officielle de ce Congrès 1976 par un concert très apprécié.

Les invités se retrouvèrent ensuite au Château de Domont où le repas leur fut servi. A cette occasion, le représentant de la municipalité de Delémont, M. Biedermann, adressa à la Société pédagogique jurassienne le salut des autorités delémontaines et offrit, en signe d'accueil, un apéritif dans la salle des chevaliers du Restaurant de Domont.

Plus de deux cents membres et amis de la SPJ se retrouvèrent enfin le soir à Saint-Georges pour vivre une soirée «Caf' Conc'» aux chandelles, animée par Gérard Kummer, Marie-Josée Prince, Alain Surdez et le mime René Quellet.

Le secrétaire SPJ: *Paul Simon*

Dans nos sections

Synode d'automne de la section de Porrentruy

Les membres de la section de Porrentruy de la SEB ont participé très nombreux au 32^e Congrès pédagogique jurassien à Delémont. Deux heures avant l'ouverture du congrès, ils ont tenu au Restaurant des Rangiers leur synode ordinaire d'automne sous la présidence de M. Pierre Migy, instituteur à Saint-Ursanne.

Le président démissionnaire n'ayant pas encore été remplacé, c'est M. Migy, vice-président, qui a présenté le rapport d'activité du comité. Il adressa les félicitations de la section à M. Georges Cramatte, maître d'application, qui fêtera prochainement ses 40 ans d'enseignement, de même qu'à M. Paul Sanglard, directeur de l'Ecole primaire de Porrentruy, qui vient d'accomplir sa 25^e année d'enseignement.

L'école et la future Constitution du Jura

M. Migy rapporta sur la commission des statuts du futur syndicat des enseignants du Jura. Le projet sera prochainement soumis au comité provisoire, élu le 21 novembre 1975 à Glovelier. Les synodes des trois sections du nouveau canton seront consultés avant le mois de juin 1977. Après l'étude des amendements et la rédaction d'un projet définitif, une assemblée de tous les enseignants des Franches-Montagnes, des districts de Delémont et Porrentruy est prévue pour l'hiver 1977/78. Le syndicat des enseignants jurassiens, virtuellement créé, sera doté de statuts avant la ratification de la Constitution du Jura.

Le vice-président renseigna le synode sur les travaux du comité provisoire du syndicat, de même que sur l'activité du groupe dit de réflexion sur les articles de la Constitution concernant l'école. M. Migy annonça que le comité provisoire avait déposé sur le bureau de la Constituante un mémoire traitant des problèmes posés à l'Ecole jurassienne dans le nouveau canton.

Intervention du recteur de l'Ecole cantonale

Au cours de la discussion qui suivit le rapport de M. Migy, M. Alphonse Widmer, recteur de l'Ecole cantonale, s'étonna de la prise de position du comité provisoire concernant le Conseil scolaire, et du dépôt d'un mémoire. «Il est surprenant, dit-il en substance, que les problèmes évoqués dans le document précité n'aient pas fait l'objet de discussions dans les synodes, alors que tant de questions mineures sont débattues dans ces mêmes synodes.»

M. Migy admit le bien-fondé de cette intervention, alors que M. Michel Cerf, député à la Constituante, annonçait qu'il n'était plus possible de réunir un synode avant la deuxième lecture du projet de Constitution.

L'école n'est plus la chasse gardée des enseignants

M. Cerf se déclara, une fois de plus, partisan résolu du Conseil scolaire: «Il est indispensable de consulter les utilisateurs de l'école par le truchement de leurs représentants, c'est-à-dire les parents». Il est prévu que ledit Conseil assiste la Direction de l'instruction publique en matière de législation et de planification scolaires. Le Comité provisoire n'était pas favorable à l'insti-

tution d'un Conseil scolaire, craignant qu'il constitue un écran entre la DIP et les parents. Mais le même comité affirme que «l'école est l'affaire des parents et des élèves; elle n'est plus la chasse gardée des enseignants».

«La notion d'école obligatoire, qui interdit implicitement le préceptorat, poursuivit M. Cerf, sera rediscutée en seconde lecture; le libellé de l'article sera sans doute plus nuancé et la disposition plus souple.»

Le Comité central de la SPJ: un interlocuteur privilégié de la DIP

Terminant son exposé, M. Michel Cerf signala que la Constituante et la Députation jurassienne s'apprêtaient à prendre le relais de la Direction de l'instruction publique en ce qui concernait les problèmes pédagogiques à long terme. Une commission de politique scolaire de neuf membres, dont quatre enseignants, s'entourera notamment des avis du Comité central de la Société pédagogique jurassienne dont le siège sera à Porrentruy. La déclaration de M. Cerf devait être corroborée quelques heures plus tard par le chef du Service de l'enseignement primaire de la DIP qui assura les participants au congrès de Delémont que la Société pédagogique jurassienne était reconnue comme un interlocuteur privilégié de la Direction de l'instruction publique.

Effectif de la section: près de 240 membres

M. Jean-François Lachat, caissier, présenta les comptes qui accusent une augmentation de fortune. La section de Porrentruy réunit 224 membres, auxquels il faut ajouter une quinzaine d'enseignants qui furent admis par acclamation: M^{les} Sylvie Cuttat et Françoise Dessarzin, Porrentruy, M^{les} Michèle Cuttat et Liliane Gruber, Damphreux, MM. Bernard Kummer, Saint-Ursanne, Claude Laville, Porrentruy, MM. Charles Félix et Martin Kay, professeurs à l'Ecole cantonale, MM. Claude Lovis, Marcel Bailly et Umberto Bedogni, professeurs au Collège Saint-Charles, M. Maurice Maillat, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs, de même que M. Serge Mœschler, qui demanda sa réadmission dans la section.

Rythme ralenti à la coordination romande

M. Hugues Plomb, délégué à la Société pédagogique romande, rapporta sur cette importante association, forte de 6200 membres et comprenant quelque 25 commissions pédagogiques. Il est prévu d'instaurer un secrétariat semi-permanent à Lausanne et un poste de président permanent. Coût de l'opération: environ 200 000 francs, d'où une augmentation des cotisations de 30 francs par membre. La coordination romande voit son rythme ralentir par rapport aux prévisions du plan d'études.

M. Jean-François Nussbaumer, délégué à la Société des enseignants bernois, rappela les préoccupations de l'assemblée extraordinaire, tenue récemment à Bienne:

- Amélioration de la formation des enseignants primaires.
- Diminution de l'effectif des classes, sans pour autant fixer un plafond de 25 élèves. La notion de classe chargée évolue en fonction des méthodes pédagogiques et des critères d'appréciation de chaque maître!
- Mesures pour lutter contre le chômage des jeunes enseignants.

Vers la planification des vacances scolaires

Une commission étudiera la planification des vacances scolaires pour le district. Elle sera composée de M^{me} Meyer, institutrice à Mormont, M. René Joray, instituteur à Porrentruy, M^{le} Cuenat, représentante de l'Ecole secondaire de jeunes filles, M. André Kohler, représentant du Collège Saint-Charles, M. Charles Félix, représentant de l'Ecole cantonale, et de M. Martin Maillat, représentant de l'Ecole normale.

Le mandat de la commission consistera à faire des propositions de dates de vacances pour que les parents qui ont des enfants dans deux ou trois établissements scolaires ne pâtissent pas d'une trop grande diversité en matière de congés. Il va de soi que les commissions d'écoles décideront en dernier ressort.

A l'issue des délibérations, M. le recteur Widmer émit le vœu que le comité inscrive à l'ordre du jour du prochain synode une conférence d'une personnalité romande ayant une vue d'ensemble sur les expériences en cours dans d'autres cantons sur le cycle de 5^e à 9^e année scolaire. Cette causerie devrait permettre à chaque enseignant d'être bien renseigné sur les différents aspects de la réforme des structures de l'école.

Pierre Henry

Avis de la rédaction

L'«Ecole bernoise» paraîtra à nouveau le 14 janvier 1977. Les décomptes des honoraires pour collaboration à l'«Ecole bernoise» durant la période d'octobre à décembre 1976 seront payés dans la première moitié du mois de janvier 1977. Rappelons que, sur décision du Comité cantonal, les montants inférieurs à quatre francs seront affectés à des œuvres de bienfaisance (Fondation du SLV en faveur d'orphelins d'instituteurs, Aide à Nyafaru, Villages d'enfants Pestalozzi à Trogen, Pro Infirmis, etc.).

P. S.

Zu grosse Schulklassen

Im Zusammenhang mit der Initiative für kleinere Klassen und den Motionen Hamm zum gleichen Thema im Grossen Rat hat sich der Lehrerverein eingehend mit dem Problem der zu grossen Schulklassen beschäftigt. Er ist überzeugt, dass ein Vorgehen in den Gemeinden, wo alle die örtlichen Verhältnisse aus eigener Anschauung kennen, am günstigsten ist.

Um den Lehrern eine bescheidene Hilfe für das Vorgehen bei Gesuchen um Neueröffnung von Klassen zu leisten, hat die Vereinsleitung ein *Blatt mit Ratschlägen* erarbeitet, das bei den Sektionsvorständen bezogen werden kann.

Sekretariat BLV

Classes à effectifs trop grands

La Société des enseignants bernois a étudié dans tous ses détails le problème des classes à effectifs trop grands et cela en rapport avec l'initiative pour des classes plus petites et les motions déposées au Grand Conseil par la députée Hamm et traitant le même thème. La SEB est convaincue qu'une intervention à l'échelon communal est de loin la solution la plus favorable. Chacun connaît en effet, par expérience, les conditions locales.

Afin de fournir aux enseignants une aide modeste lors d'une intervention ayant pour objet l'ouverture de classes, les dirigeants de la SEB ont élaboré un document dans lequel figure une *série de conseils*. Vous pouvez obtenir ce document auprès de votre comité de section.

Secrétariat SEB

Besprechung mit der Erziehungsdirektion

Montag, den 22. November 1976, 14.15–16.20 Uhr

Teilnehmer

Von der Erziehungsdirektion Herr Regierungsrat Kohler und die Herren Max Keller, Urs Kramer, Roland Müller, Hans-Peter Riesen, Rolf Seiler und Christoph Geiser. Vom BLV Frau Mirjam Schirm und die Herren Hans Perren, Hans Frey, Kurt Gilgen, Moritz Baumberger und Paul Simon.

1. Reform der Primarlehrerausbildung

Herr Erziehungsdirektor Kohler würdigte die vom BLV erhaltenen Vernehmlassungspapiere und dankte für die wertvolle Arbeit. Die Meinung der Lehrer wird gebührend beachtet werden. Auch während der weiteren Arbeit soll der BLV zu allen wichtigen Beschlüssen Stellung beziehen können und umfassend orientiert werden. Die der Leitung des BLV zur Information zugesetzten Unterlagen und Weisungen für die Weiterarbeit sehen nicht nur weitere Vernehmlassungen, sondern die direkte Mitarbeit von Lehrervertretern in allen wichtigen Arbeitsgruppen vor.

Hans Perren wies noch einmal auf die entscheidenden Punkte der Stellungnahme des BLV hin, vor allem auf die Vorbehalte in bezug auf das rekurrente Weiterbildungsjahr und die Berufseinführungsphase. Er betonte, dass starke Erzieherpersönlichkeiten nur in einem freiheitlichen Rahmen entstehen können. Die Leitung des Vereins wird die ihr zugestellten Papiere für die Weiterarbeit sorgfältig prüfen und nötigenfalls reagieren.

2. Revision des GALL

Kurt Gilgen, Präsident des Verbandes Bernischer Kantonschul- und Seminarlehrer, trug einen Antrag seiner

Compte rendu de la séance avec la Direction de l'instruction publique du lundi 22 novembre 1976, de 14 h. 15 à 16 h. 20

Participants

Direction de l'instruction publique: M. le conseiller d'Etat Simon Kohler et MM. Max Keller, Urs Kramer, Roland Müller, Hans-Peter Riesen, Rolf Seiler et Christophe Geiser. Société des enseignants bernois: Mme Mirjam Schirm et MM. Hans Perren, Hans Frey, Kurt Gilgen, Moritz Baumberger et Paul Simon.

1. Réforme de la formation des enseignants primaires

Le directeur de l'Instruction publique S. Kohler a apprécié les documents remis par la SEB relatifs à la consultation sur le projet de réforme de la formation des enseignants. Il remercie la SEB pour le précieux travail qu'elle a fourni dans ce domaine, en soulignant que l'opinion du corps enseignant sera considérée avec soin. C'est ainsi que pour la poursuite du travail, la SEB doit pouvoir prendre position sur toutes les décisions importantes et être ainsi informée sur l'ensemble des problèmes.

Les documents et les directives remis aux organes dirigeants de la SEB pour la suite du travail ne prévoient pas que la poursuite de la consultation, mais également la collaboration directe des représentants des enseignants dans tous les groupes de travail importants.

Hans Perren souligne à nouveau les points décisifs de la prise de position de la SEB et avant tout les réserves faites par rapport à l'année de formation complémentaire récurrente et la phase d'introduction à la profession. Il insiste sur le fait que les éducateurs au bénéfice d'une forte personnalité ne peuvent être formés que dans un cadre de travail libéral. Les dirigeants de la SEB examineront avec soin les documents qui leur ont été adressés et, en cas de besoin, feront connaître leur réaction.

Delegiertenversammlung vor. Das Gesetz über die Ausbildung der Lehrer und Lehrerinnen sollte so abgeändert werden, dass die Erziehungsdirektion die Kompetenz für die Promotion der Seminaristen der Seminar-kommission abtritt. Diese Änderung würde an den Lehrerseminaren einen Zustand schaffen, wie er an den meisten anderen Schulen besteht, den in der Seminar-reform auf die Lehrerschaft übertragenen grösseren Kompetenzen Rechnung tragen und auch einen in rechtlicher Hinsicht befriedigenderen Zustand schaffen, indem Entscheidungs- und Rekursinstanz getrennt würden.

Der Erziehungsdirektor nahm den Antrag der Seminar-lehrer zur Prüfung entgegen.

3. Zusatzlektionen

Herr Erziehungsdirektor Kohler wies einleitend darauf hin, dass das Zusatzlektionenproblem eine Folge des Besoldungsgesetzes von 1972 ist. Die hohen Besoldungsaufwendungen haben zu vielen Reklamationen geführt. Sehr viele Zusatzlektionen haben das Besoldungsgefüge verzerrt. An zuvielen Orten wurde bei der Übernahme von Zusatzlektionen übertrieben. Mit dem Lehrerüberfluss und dem Fordern von Massnahmen zugunsten der stellenlosen Lehrer entstand das Begehr nach einem Verbot der Zusatzlektionen. Durch den Regierungsratsbeschluss vom 2. Juni 1976 wurde die Erziehungsdirektion gezwungen, eine entsprechende Änderung der Pflichtlektionenverordnung vorzubereiten. Sie konnte sich dabei auch auf die Eingabe des BLV von 1972 stützen, in welcher eine Reduktion der Zahl der gestatteten Zusatzlektionen beantragt worden war. Entgegen der vom Regierungsratsbeschluss geforderten starren Fixierung hat sie mit der Möglichkeit von Ausnahmewilligungen eine flexible Lösung durchgesetzt, wie sie vom BLV mehrmals verlangt worden ist. Sie hat auch Verbesserungen zugunsten der älteren Lehrer erreicht, die zum Teil selber früher unter der Stellenlosigkeit gelitten haben.

Herr Erziehungsdirektor Kohler stellte mit Bedauern fest, dass der Brief des BLV mit den Beschlüssen des Kantonavorstandes erst am Tag nach dem Beschluss im Regierungsrat auf der Erziehungsdirektion eingetroffen ist.

Der Zentralsekretär erklärte, dass der Beschluss, die Pflichtlektionenverordnung auf Frühjahr 1977 zu ändern, den Bernischen Lehrerverein überrascht habe und die Vereinsleitung und viele Mitglieder in Schwierigkeiten bringe.

Beschlüsse, die so tief in den Schulalltag eingreifen und den einzelnen Lehrer schwer treffen können, dürfen nicht ohne umfassende Abklärung und ohne Kenntnis der Stellungnahme des Partners beschlossen werden.

Der Beschluss ist ungerecht, weil er nur die Lehrer trifft, welche ihrer Schule die Treue hielten, und diejenigen nicht, welche anderwärts zusätzlichen Unterricht erteilen. Er durchbricht nach Meinung vieler Primarlehrer das in Art. 43 PSG verankerte Klassenlehrer-prinzip. Er trifft viele Lehrer finanziell schwer, weil ein nach bisherigem Recht bezogener Lohn um mehrere hundert Franken monatlich abgebaut wird. Er schafft für eine Kategorie von Angestellten eine Sonderbeschränkung, während der gleiche Staat in anderen Bereichen zusätzliche Entschädigungen für Nebenämter in grosser Zahl bewilligt.

2. Révision de la Loi sur la formation des enseignants

Le président de l'Association des maîtres aux écoles cantonales et aux écoles normales, Kurt Gilgen, fait part à la DIP d'une proposition émanant de son assemblée des délégués. La Loi sur la formation des instituteurs et institutrices devrait être modifiée de telle sorte que la Direction de l'instruction publique laisse à la commission des écoles normales la compétence de régler la promotion des normaliens et normaliennes. Cette modification placerait les écoles normales dans la même position que la plupart des autres écoles. On tiendrait compte ainsi de la réforme des écoles normales grâce à laquelle le corps enseignant a reçu des compétences plus étendues et on créerait un état juridique plus satisfaisant en faisant une distinction nette entre l'instance de décision et l'instance de recours.

Le directeur de l'Instruction publique accepte d'étudier cette proposition.

3. Leçons supplémentaires

Le problème des leçons supplémentaires est une suite de la Loi sur les traitements de 1973, déclare en guise de préambule le directeur de l'Instruction publique, S. Kohler. Les fortes dépenses dues aux traitements ont amené un grand nombre de réclamations. De très nombreuses leçons supplémentaires ont faussé la grille des traitements. On a exagéré, dans de trop nombreux endroits, dans la prise en charge des leçons supplémentaires. Actuellement la pléthora d'enseignants et la demande d'édition de mesures en faveur des enseignants sans place fait naître une tendance à l'interdiction des leçons supplémentaires. Avec l'Arrêté du gouvernement du 2 juin 1976, la Direction de l'instruction publique a été contrainte de préparer une modification correspondante de l'ordonnance sur les heures obligatoires. Elle pouvait, dans ce domaine, s'appuyer sur une requête de la SEB faite en 1972 et selon laquelle une réduction du nombre de leçons autorisées était exigée. Comme la SEB l'avait demandé à plusieurs reprises, la DIP a réussi à imposer une solution souple qui prévoit des autorisations exceptionnelles, contrairement à l'Arrêté du Conseil exécutif qui exigeait un nombre limite rigide. La DIP a également obtenu des améliorations en faveur des enseignants d'un certain âge, ceux-là mêmes qui, pour la plupart, ont souffert autrefois du manque de places.

Le directeur de l'Instruction publique constate avec regret que la lettre de la SEB contenant les décisions du Comité cantonal n'est parvenue à sa Direction que le lendemain du jour où fut prise la décision de modification de l'ordonnance par le gouvernement.

Le secrétaire central déclare que la décision de modifier l'ordonnance sur les leçons obligatoires au printemps 1977 a surpris la Société des enseignants bernois et a créé des difficultés aux organes dirigeants de la SEB ainsi qu'à bien des membres.

Des décisions qui ont une influence si importante sur la réalité scolaire et qui peuvent toucher très durement chaque enseignant ne devraient pas pouvoir être prises sans avoir tenu compte au préalable de tous les éléments d'appréciation fournis par chaque partenaire.

La décision est injuste parce qu'elle touche uniquement les enseignants qui sont restés fidèles à leur école et qu'elle ne concerne pas ceux qui dispensent un enseignement supplémentaire dans une école d'un autre type. Elle rompt, de l'avis de nombreux enseignants primaires,

Wie nachteilig die Änderungen für die Schule als Ganzes und für den einzelnen Schüler sind, wird sich zeigen, wenn die neuen Beschlüsse in die Wirklichkeit umgesetzt werden. Dem BLV kommen sie darum besonders ungeladen, weil die Leitung eine Aktion begonnen hat, um im Gespräch mit den Mitgliedern bis April 1977 zu einer Einigung über Richtlinien für die Vereinspolitik in dieser Frage zu gelangen.

Konkret hat der BLV im Moment drei Anliegen:

- Die Inspektoren sollten sich auf eine einheitliche Bewilligungspraxis einigen, damit nicht neue Unterschiede entstehen.
- Die Verordnung berücksichtigt für Ausnahmevergütungen zwingende schulorganisatorische und pädagogische Gründe. Beim Prüfen von Gesuchen sollten die Inspektoren sich bewusst sein, dass sie als Vertreter des Arbeitgebers auch die finanzielle Situation des Gesuchstellers erwägen müssen, falls der Betroffene durch die neue Verfügung in eine echte Notlage gebracht wird.
- Mit der Reduktion der bewilligten Zusatzlektionen sind die Auswirkungen schwankender Pensen von Semester zu Semester und von Schuljahr zu Schuljahr härter geworden. Das Einführen einer Bandbreite für den Ausgleich der Pensen über einen bestimmten Zeitraum hinweg, wie das für Gymnasiallehrer schon jetzt möglich ist, würde Erleichterung bringen.

Herr Erziehungsdirektor Kohler wies darauf hin, dass die Schulinspektorenkonferenz den Problemkreis der Ausnahmefälle diskutiere, um zu einer einheitlichen Bewilligungspraxis zu gelangen. Die Erziehungsdirektion sei bereit, Härtefälle zu prüfen.

Aus dem Kreis der Beamten der Erziehungsdirektion wurde noch einmal die Flexibilität der vorliegenden Lösung betont und festgestellt, dass die Finanzdirektion den Auftrag habe, entsprechende Regelungen für die nicht der Erziehungsdirektion unterstellten Lehrerkategorien zu treffen.

4. Massnahmen gegen die Stellenlosigkeit

Einleitend erinnerte Herr Erziehungsdirektor Kohler daran, dass der Erziehungsdirektion in der Grossratsdebatte über den Kredit zur Bekämpfung der Stellenlosigkeit Privilegierung der Lehrerschaft vorgeworfen worden sei, dass die Vertreter des BLV in der Arbeitsgruppe der Erziehungsdirektion bei allen Beschlüssen mitwirken könnten und dass die ganze Aktion das doppelte Ziel verfolge, durch die Hilfe für die Stellenlosen auch Weiterbildungsbedürfnisse der Lehrer zu befriedigen.

Der Beauftragte der Erziehungsdirektion stellte anschliessend die laufenden und die geplanten Massnahmen zur Bekämpfung der Stellenlosigkeit vor. Die Vertreter der Erziehungsdirektion wiesen darauf hin, dass nur noch im Kanton Solothurn ein entsprechender Kredit gesprochen worden sei, dass das Geld wirklich den Stellenlosen zugute kommen und nicht für die Administration verbraucht werden solle, dass der grosse Rat in der nächsten Session einen ausführlichen Bericht erwarte und dass Semesterkurse als Kompensation für die durch den Landeinsatz erzwungene Verkürzung der Ausbildungszeit vieler Lehrer geplant würden.

Paul Simon trug vier Anliegen des BLV vor:

- Die Gymnasiallehrer als stark betroffene Gruppe sind im Arbeitsausschuss der ED nicht vertreten und soll-

le principe, ancré dans la loi, du maître de classe. Matériellement, elle touche sévèrement de nombreux maîtres qui voient le salaire qu'ils recevaient, selon la pratique actuelle, réduit de quelques centaines de francs par mois. Pour une catégorie d'employés, elle crée une limitation exceptionnelle, tandis que le même Etat autorise en grand nombre, dans d'autres domaines, des rétributions supplémentaires dues pour des occupations accessoires.

On saisira mieux quels désavantages les modifications apporteront à l'école en général et à l'élève en particulier lorsque les nouvelles décisions seront transposées dans la réalité. Elles sont prises à un moment inopportun pour la SEB, car notre organisation vient d'entreprendre une action qui a pour but de parvenir, après discussion avec tous les membres, à définir une ligne de conduite valable pour la Société dans cette question. La SEB s'est fixé comme délai le mois d'avril 1977.

Pour le moment, la SEB présente concrètement deux souhaits :

- Les inspecteurs devraient pouvoir s'entendre pour accorder les autorisations d'une façon uniforme afin que de nouvelles différences ne soient pas ainsi créées.
- Pour l'octroi de dérogations, l'ordonnance tient compte des raisons pédagogiques et de celles ayant trait à l'organisation scolaire. Lors de l'examen des différentes requêtes, les inspecteurs devraient être conscients qu'en tant que représentants de l'employeur ils ont également à prendre en considération la situation financière du requérant pour éviter d'amener ce dernier dans une situation critique.

Le directeur de l'Instruction publique signale que la Conférence des inspecteurs scolaires discutera l'ensemble du problème des cas de dérogations afin de parvenir à une pratique uniforme d'octroi des autorisations. La DIP est prête à examiner les cas de rigueur. Elle prie à cet effet les dirigeants de la SEB de les lui annoncer.

Les collaborateurs de la Direction de l'instruction publique insistent encore une fois sur la souplesse de la solution présente et tiennent à préciser que la Direction des finances a reçu mandat de prendre les mesures correspondantes pour les catégories d'enseignants qui ne dépendent pas de la Direction de l'instruction publique.

4. Mesures destinées à combattre le chômage

M. S. Kohler tient tout d'abord à rappeler que, dans le débat au Grand Conseil sur le crédit destiné à combattre la pléthora, on a reproché à la DIP de privilégier le corps enseignant. Il précise également que les représentants de la SEB dans le groupe de travail de la DIP pourront collaborer à toutes les décisions et enfin que toute l'action poursuit le double but, soit fournir une aide aux enseignants sans place et offrir des possibilités de perfectionnement aux titulaires.

Le nouveau collaborateur de la DIP en ce domaine présente ensuite les mesures déjà prises ou prévues et qui sont destinées à combattre le chômage. Les représentants de la DIP signalent d'autre part qu'un tel crédit n'a été décidé que dans le canton de Soleure, que l'argent ainsi accordé bénéficiera réellement aux jeunes sans place et non pas à l'administration. D'ailleurs le Grand Conseil attend, lors de la session de février, un rapport complet à ce sujet. La DIP indique enfin que les cours d'une durée d'un semestre seront planifiés comme compensation du raccourcissement du temps d'études de nombreux maîtres, raccourcissement dû à une libération anticipée à l'époque de la pénurie.

ten die Möglichkeit haben, ihre Anliegen als Beobachter oder Experten darzulegen.

Die Erziehungsdirektion ist einverstanden.

- Die Aktionen des BLV zugunsten der Stellenlosen sollten finanziell aus dem vom Grossen Rat bewilligten Kredit unterstützt werden können.

Die ED ist bereit, entsprechende Anträge wohlwollend zu prüfen.

- Im Vortrag der ED an den Grossen Rat wurde als mögliche Massnahme der Einsatz von Betreuern von Junglehrern und Stellvertretern genannt. Der BLV hatte in seiner Stellungnahme seine Bedenken gegen eine solche Massnahme mit aller Deutlichkeit zum Ausdruck gebracht. Er möchte nicht, dass die sehr umstrittene Junglehrerbetreuung durch diese Hintertür eingeführt wird.

Die ED erklärt, dass hier ein Missverständnis vorliege. Es sei keine institutionalisierte Betreuung vorgesehen. Man habe an eine Dienstleistung gedacht, die auf freiwilliger Basis verlangt werden könne, vor allem von Stellvertretern.

- Im Fragebogen zum Erfassen der Stellenlosen hat die ED unter anderem nach Lehrern gefragt, die sich vorzeitig freiwillig pensionieren lassen möchten. Sie hat damit die Illusion geweckt, das sei möglich. Hat sie eine entsprechende Änderung der Statuten der Lehrerversicherungskasse beantragt?

Die ED erklärt, bis auf weiteres könnten nur Lehrer vorzeitig pensioniert werden, die von der Kasse gestützt auf einen vertrauensärztlichen Befund invalid erklärt werden.

Die Ergebnisse der Umfragen der ED über den Verbleib der stellenlosen Lehrer und über die offenen Stellen im Frühjahr 1977 werden anfangs Dezember vorliegen. Schon jetzt kann man sagen, dass die Neupatentierten, die im vergangenen Frühling keine Stelle gefunden hatten, sehr initiativ waren und nicht einfach auf fremde Hilfe warteten. Der Staat wird auch in Zukunft danach trachten, den Schulentlassenen die Ausbildungsplätze zu erhalten und damit in Kauf nehmen, dass einige nicht die ihrer Ausbildung entsprechende Stelle finden werden. Das scheint ihm klüger zu sein, als Sechzehnjährige arbeitslos auf die Strasse zu schicken.

5. Nächste Besprechung: 18. Januar 1977

Hauptgegenstand werden die Vorschläge für eine Revision von Primarschul- und Mittelschulgesetz sein. Weitere Verhandlungsgegenstände können vorgeschlagen werden.

Dieser Bericht wurde vor der Drucklegung den Beteiligten unterbreitet.

Der Berichterstatter: *Moritz Baumberger*

Paul Simon présente à la DIP quatre vœux:

- En tant que groupement fortement touché par le chômage, les maîtres de gymnase ne sont pas représentés dans le groupe de travail de la DIP et devraient avoir la possibilité de présenter leurs vœux par l'intermédiaire d'observateurs ou d'experts.

Le directeur de l'Instruction publique est d'accord avec ce point de vue.

- Les actions entreprises par la SEB en faveur des enseignants sans place devraient pouvoir être soutenues financièrement grâce au crédit accordé par le Grand Conseil.

La DIP est prête à examiner avec bienveillance toute proposition correspondante.

- Dans le rapport de la DIP au Grand Conseil on mentionnait, comme mesure possible, la mise à disposition des conseillers pour les jeunes maîtres et les templacants. La SEB avait, dans sa prise de position, exprimé avec netteté ses réserves devant une telle mesure. Elle n'aimerait pas que le service d'aide aux jeunes maîtres, qui est très discuté chez les enseignants, ne soit introduit ainsi par la bande.

Le responsable de la DIP déclare qu'il s'agit ici d'un malentendu. Aucun service d'aide aux maîtres institutionnalisé n'est prévu. Il s'agit plutôt d'une prestation de service à laquelle on peut recourir sur une base volontaire.

- Dans le questionnaire intitulé «Enquête au programme de la lutte contre le chômage des enseignants», la DIP demande, entre autres choses, quels sont les maîtres qui se feraient mettre volontairement à la retraite d'une façon anticipée. Elle a ainsi éveillé de faux espoirs, certains maîtres croyant qu'une telle possibilité existait. La DIP a-t-elle proposé une modification correspondante des statuts de la Caisse d'assurance du corps enseignant?

Tel n'est pas le cas. Jusqu'à nouvel ordre, seuls peuvent être mis au bénéfice d'une retraite anticipée les enseignants qui sont déclarés invalides, sur la base d'un certificat médical reconnu par la Caisse d'assurance.

Les résultats de l'enquête seront connus au début de décembre. On peut déjà affirmer que les nouveaux diplômés qui n'avaient pas trouvé de place le printemps passé ont fait preuve d'initiative et n'ont pas simplement attendu une aide de l'extérieur. A l'avenir, l'Etat cherchera à maintenir des places de travail pour ceux qui quittent l'école. Il risquera ainsi de voir des jeunes ne pas trouver la place correspondante à leur formation après l'obtention de leur diplôme. Cette politique lui paraît plus intelligente que celle consistant à mettre sur le pavé des jeunes gens de seize ans qui sont sans travail.

5. Prochaine séance: 18 janvier 1977

Les discussions porteront avant tout sur les propositions pour la révision des Lois sur l'école primaire et sur les écoles moyennes. D'autres objets peuvent être proposés.

Ce compte rendu a été soumis aux participants à la séance avant son impression.

Le rapporteur: *Moritz Baumberger*

Adaptation française: *Paul Simon*

Das Problem

Der Lehrerüberfluss bringt junge Stellenbewerber in Versuchung, sich durch besonderes Entgegenkommen bei der Schulkommission die Wahl zu sichern. Ein Lehrer hat auf einen Lohnbestandteil verzichten wollen. Eine Lehrerin hat das Versprechen unterschrieben, nicht vor dem fünfundzwanzigsten Lebensjahr zu heiraten. Die

Anstellungsbedingungen für Lehrer

sind in Artikel 47 des Mittelschulgesetzes und in Artikel 30 des Primarschulgesetzes geregelt. Die Verpflichtung der Lehrkraft richtet sich nach der Ausschreibung und den darin erwähnten Erlassen. Es dürfen keine Voraussetzungen für die Wählbarkeit aufgestellt werden, welche über die gesetzlichen und reglementarischen Voraussetzungen hinausgehen.

Die eingangs erwähnten besonderen Entgegenkommen sind nicht nur ungesetzlich, sondern auch unkollegial. Wenn es uns nicht gelingt, in kollegialer Solidarität solche Praktiken zu verhindern, werden sehr rasch Verhältnisse entstehen, unter denen der ganze Lehrkörper und die ganze Schule Schaden nehmen müssen.

Sekretariat BLV: *Moritz Baumberger*

Le problème

La pléthore amène certains jeunes qui briguent un poste à tenter de s'assurer l'élection en pratiquant auprès de la commission d'école des manœuvres de surenchère. C'est ainsi qu'un enseignant a voulu renoncer à une partie de son traitement et qu'une enseignante a promis par écrit de ne pas se marier avant sa 25^e année.

Les conditions générales d'engagement du corps enseignant

sont mentionnées à l'article 47 de la Loi sur les écoles moyennes et à l'article 30 de la Loi sur l'école primaire. Les obligations des enseignants sont réglées par la mise au concours et les dispositions législatives qu'elle mentionne. Aucune condition autre que celle découlant des prescriptions légales et réglementaires ne pourra être exigée pour l'éligibilité.

Les promesses faites par certains postulants et que nous avons signalées plus haut ne sont pas seulement illégales, mais elles constituent en plus une entorse grave à l'esprit de collégialité. Si nous ne parvenons pas à empêcher, par solidarité collégiale, de telles pratiques, on verra se développer tôt ou tard une situation défavorable qui portera préjudice au corps enseignant tout entier et par là-même à l'ensemble de l'école.

Secrétariat SEB: *Moritz Baumberger*
Adaptation française: *Paul Simon*

Das Sekretariat des Bernischen Lehrervereins bleibt geschlossen von Freitag, 24. Dezember 1976, 12 Uhr, bis Montag, 3. Januar 1977, 8 Uhr.

Leitender Ausschuss des BLV

Le Secrétariat de la Société des enseignants bernois restera fermé du vendredi 24 décembre 1976, dès 12 heures, au lundi 3 janvier 1977, à 8 heures.

Comité directeur de la SEB

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breitenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Paul Simon, rue des Sommètres 15, 2726 Saignelégier, téléphone 039 51 17 74.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Secrétariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.